



## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 11 Décembre 2020

Le vendredi 11 Décembre 2020, Le Conseil Municipal de Fouilloy, convoqué le 4 Décembre 2020, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

**Etaient présents** : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, SAUVAL Christèle, CAPLAIN Jessica, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie,  
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, RONDOT Serge, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique.

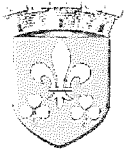
**Etaient excusés** : Me DEVAUX Katia donne pouvoir à Me NOIRET Isabelle, Me DESCOUTURES Sonia donne pouvoir à Me CAPLAIN Jessica, Me LECOCQ Catherine donne pouvoir à Me Capon Martine, M. RICARD Rémi donne pouvoir à M. SAGEZ Yves.

**Était absent** : M. DETRE François -Xavier

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le vendredi 11 Décembre à 18h30.

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 13/11/2020 : .....	2
Nomination d'une secrétaire de séance : .....	2
1. Délibération modification des tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement .....	2
2. Délibération 25 % investissement 2020 pour 2021 .....	3
3. Délibération Subvention Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés .....	4
4. Délibération Projet Création d'un City Stade .....	4
5. Délibération Subvention Dotation des Equipements des Territoires Ruraux .....	4
6. Délibération Subvention Communauté de Communes du Val de Somme pour projet de City Stade .....	5
7. Questions diverses .....	5

**Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 13/11/2020 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**Nomination d'une secrétaire de séance :**

Proposition de Me NOIRET Isabelle comme secrétaire de séance.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire pour cette séance est Me NOIRET Isabelle

M. le Maire demande d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Projet création d'un city stade
- Sollicitation d'une subvention au titre de la DETR pour le projet city stade  
Sollicitation d'une subvention auprès de la Com de Com du Val de Somme pour le projet City Stade

Pour : 18 Adopté à l'unanimité

**1. Délibération modification tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Suite à des évolutions de tranche de quotient familial au niveau de la Caisse d'Allocations Familiales et afin d'assurer un mode de calcul plus représentatif des activités réalisées : nous nous devons de mettre à jour les tarifs de l'ALSH pour l'année 2021.

Les tarifs privilégient des activités à la journée et à la semaine pendant les vacances.

Nota : Le tarif horaire de l'ALSH reste inchangé ainsi que celui pour une matinée de 3h.

Le prix du goûter et repas du midi sont à ajouter à ces nouveaux tarifs.

Les évolutions sont les suivantes :

- 1 – Prise en compte de la nouvelle tranche quotient familial : 0-900 au lieu 0-800
- 2 – Prise en compte d'un tarif différent pour l'après-midi avec 4h effectives d'activité au lieu de 3h le matin
- 3 – Prise en compte d'un tarif pour la journée tenant compte de 7h effectives d'activité au lieu de 6h



Nouveaux tarifs ALSH 2021 applicable au 01/01/2021 hors Goûter et repas du midi

		QUOTIENT FAMILIAL			Ecart tarif 2021/2019 Quotient 0-900
		0-900	901-1200	1201 et plus	
Heure	Fouilloy	0,95	1,05	1,15	0,00
Heure	Extérieur	1,35	1,45	1,55	0,03
Matin 3H	Fouilloy	2,85	3,15	3,45	0,64
Matin 3H	Extérieur	4,45	4,80	5,10	0,97
Après-midi 4H	Fouilloy	3,20	3,60	3,90	0,99
Après-midi 4H	Extérieur	5,00	5,40	5,75	1,52
Journée 7h	Fouilloy	5,70	6,30	6,90	1,28
Journée 7h	Extérieur	8,90	9,60	10,25	1,94
Semaine 35h	Fouilloy	25,65	28,35	31,05	3,05
Semaine 35h	Extérieur	39,15	44,00	47,00	4,35

#### Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Remarque de Me DEFRUIT : les tarifs seront plus chers pour les familles, et c'est imposé par la CAF ?

Réponse de M. PICARD : la modification de la tranche 0-900 est liée à la CAF et en parallèle il y a aussi une remise en conformité des tarifs qui étaient identiques entre le matin et l'après-midi, alors que l'après midi il y a une heure de plus.

Me LEGRAND demande combien d'enfants de Fouilloy et extérieurs fréquentent la cantine ?

Réponse de M. BOCQUET : environ 75 enfants et moins de 10 extérieurs.

M. SMERDA précise que le prix du repas est à ajouter à ces tarifs par rapport à d'autres communes.

#### 2. Délibération 25 % investissement 2020 pour 2021 :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser à ouvrir dès Janvier 2021, 25 % des crédits ouverts au budget d'investissement 2020 (sans les remboursements d'emprunts) soit :  $922.128,63 \text{ €} \times 25\% = 230.532,16 \text{ €}$  répartis sur les comptes :

Compte 2152 (installations de voiries : Projet Tesson) : 150.000 €

Compte 21311 (Hôtel de ville : Arcotec, Diruy) : 10.000 €

Compte 2188 (Autre immobilisations corporelles) : 70.532,16 €

Ceci est encadré par l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceci afin de pouvoir éventuellement régler des dépenses d'investissement avant que le budget 2021 soit voté.

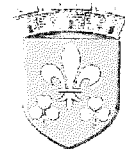
#### Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



### **3. Délibération subvention Association Départementale des Amis et Parents D'enfants Inadaptés :**

Me NOIRET demande si une personne faisant partie du bureau de l'ADAPEI est présente dans la salle, de bien vouloir sortir le temps du vote de la subvention.

Aucun membre de l'association étant présent, personne ne sort de la salle.

L'opération brioches n'ayant pu avoir lieu cette année en raison des conditions sanitaires, le versement d'une subvention d'un montant de 300€ a été validée par la majorité des membres de la commission Fêtes et Cérémonies et Associations.

M. le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour cette subvention.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

### **4. Délibération projet création d'un City Stade :**

M. le Maire donne la parole à Me CAPON qui présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet du City-Stade, à l'emplacement de l'ancien tennis extérieur pour un montant de travaux estimé à 55.812€ HT (66.974,40€ TTC). Trois devis ont été réalisés pour mettre en concurrence les fournisseurs.

Remarque : M. GRIMAL demande si le projet ne doit pas faire partie d'un marché public ?

Me CAPON répond : pour un équipement sportif de ce montant-là, le fournisseur nous a précisé que cela n'était pas nécessaire.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

### **5. Délibération subvention DETR :**

Le Conseil Municipal ayant adopté le projet de création de City Stade (cf délibération précédente) M. PICARD demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation Equipement Territoires Ruraux pour ce projet et arrête le plan de financement suivant :

- taux de subvention DETR : 35%
- Montant de subvention DETR : 19.534,20€
- Subvention de l'Etat Dotation Soutien Investissement Local : /
- Subvention du Conseil Départemental : /
- Subvention Travaux d'intérêt local 2017 : /
- Autres : /

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) :

- Emprunt : /
- Fonds propres : 43.533,36€ TTC (dont 7.255,56€ de TVA)
- Autres : /



Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité

Remarque : Me DEFRUIT indique que l'on peut aussi demander une subvention à la Communauté de Communes du val de Somme et qu'il est nécessaire d'avoir une délibération à ce sujet.  
Cette délibération est ajoutée à l'ordre du jour suite à l'accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **6. Délibération Subvention Communauté de Communes du Val de Somme :**

L'assemblée sollicitera une subvention de la Communauté de Communes pour le projet création d'un City Stade.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité

#### **7. Questions diverses :**

Me LEGRAND informe que l'éclairage public ne fonctionne pas à partir de la Rue Roger Salengro  
M.BAILLET répond que la société SOPELEC a été prévenue à 18h05 ce jour.

Me LEGRAND demande à quelle date une réunion de la Commission Scolaire aura lieu  
M.BOCQUET répond qu'elle sera programmée en Janvier 2021

M.SMERDA rappelle qu'un goûter est offert aux élèves les années précédentes lors du spectacle de Noël, celui-ci étant annulé en raison du covid, il demande ce que compte faire la société API ?  
Me DEFRUIT précise que cela était inclus lors de la signature du marché.

La société sera contactée pour un éventuel geste commercial.

Me DEFRUIT demande à ce que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ait le compte rendu de la Commission des travaux. M. le Maire donne son approbation

La séance est levée à : 19h00

Le Maire, Yves DUCROCQ

